



Une des nombreuses victimes des mines anti lors d'un plaidoyer pour le retour de la paix dans la région naturelle de Casamance.

Le Directeur- Pays du PNUD rappelle l'importance que révèle cette activité pour le Programme des Nations Unies pour le développement, car se situant à une étape charnière de la phase de démarrage du Projet d'Assistance à la Lutte anti mines en Casamance, appelé PALAC, cofinancé par le Sénégal et plusieurs partenaires au développement notamment l'Union

Le PNUD apporte avec d'autres partenaires au développement notamment l'Union Européenne, son assistance au Gouvernement à travers la Commission Nationale d'Action Anti mines afin de fournir des services de déminage humanitaire dans la région naturelle de la Casamance.

C'est tout le sens de l'atelier de validation des 5 et 6 mai de la stratégie de lutte anti mines qui s'est tenu dans les locaux du Ministère des Affaires Etrangères du Sénégal en présence du Ministre D'Etat en charge des Affaire Etrangères, du délégué à L'Union Européenne et du Directeur- Pays du PNUD.

La stratégie de lutte antimines répond à la préoccupation du Gouvernement du Sénégal de créer les conditions d'un développement durable de la Casamance d'une part et de respecter ses engagements vis-à-vis de la Convention d'Ottawa d'autre part.

La vision est que les populations du Sénégal et surtout celles de la Casamance sont débarrassées de l'impact et de la menace des mines à l'horizon 2015 et vivent dans la paix en bénéficiant d'un développement durable et inclusif.

Le succès des activités de l'action antimines sera mesuré à l'aune de critères tels que le nombre de zones marquées, de mines et REG détruits, de caches ou de stocks de mines découverts et détruits, d'études techniques réalisées, de villages dépollués, de victimes bénéficiant de mesure d'assistance, de séances d'éducation au risque des mines, l'assurance et le contrôle qualité ainsi que l'étendue des surfaces déminées.

Les activités des Nations Unies dans le secteur de la lutte antimines sont régies par les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies et du Conseil de Sécurité et sont conduites selon les instruments internationaux interdisant ou restreignant l'usage des mines. Le Sénégal, conformément aux dispositions de la Convention d'Ottawa, s'est engagé dès 1999 à détruire toutes les mines anti-personnel sur son territoire dans un délai de 10 ans.



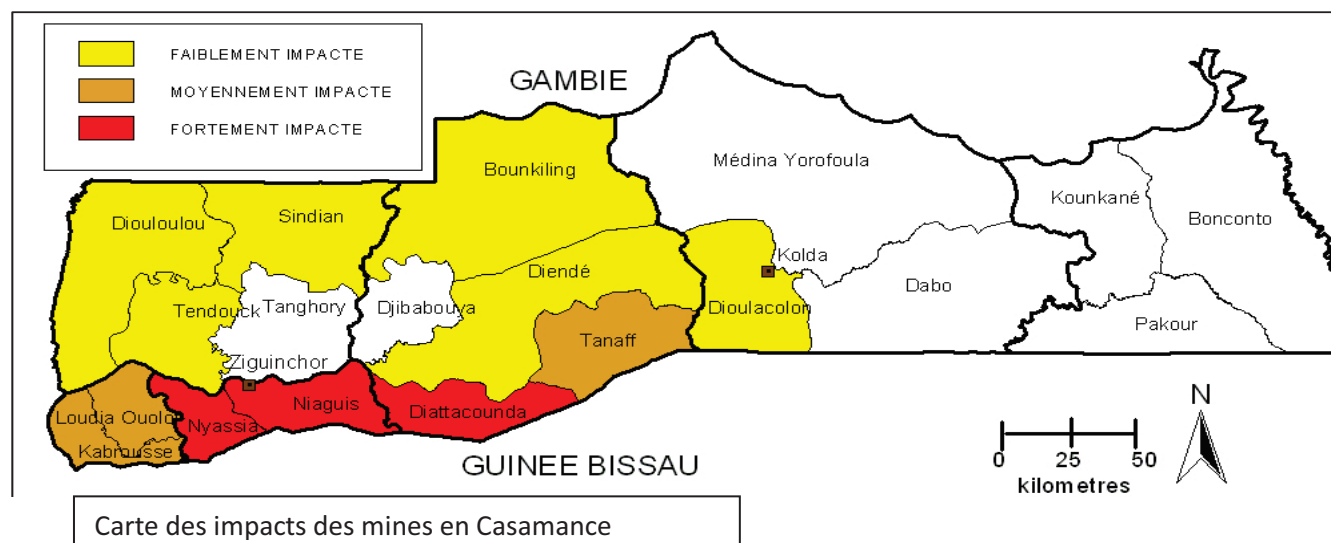
Dr Cheikh T. Gadio, ME, Affaires étrangères entouré Dir Pays PNUD, M. Boubou Camara et Gilles Hervio, Délégué à L'Union Européenne. (DCE)

Européenne et qui ont choisi le PNUD comme chef de file. Le Ministre d'Etat en charge des Affaires Etrangères a adressé ses vifs remerciements aux partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Gouvernement. Ce partenariat fécond a abouti aujourd'hui à la conception et validation de cet important dispositif qu'est la stratégie Nationale de lutte anti mines.

C'est un enjeu important en ce qu'elle traite des conséquences du conflit en Casamance en mettant l'accent sur les atteintes à la sécurité des populations, les risques de déficit alimentaire, l'exploitation des ressources forestières sans respect pour l'environnement, la gravité de la contamination avec 90.000 personnes affectées et au moins 696 personnes victimes d'accident par mines entre 1988 et 2006.

# Faites connaissance avec le Projet d'assistance à la lutte antimines en Casamance

La région naturelle de Casamance s'étend, au sud du Sénégal, sur une superficie d'environ 28.350 Km<sup>2</sup> et couvre les régions administratives de Ziguinchor et Kolda. Elle compte une population estimée à 1.341.000 habitants appartenant à plusieurs ethnies.



**LE PROJET D'ASSISTANCE A LA LUTTE ANTIMINES EN CASAMANCE (PALAC)** conclu avec le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** vise à apporter une assistance au Gouvernement du Sénégal afin de rendre opérationnelles les structures et institutions nationales chargées d'exécuter la stratégie nationale de l'action antimines par la mobilisation de ressources et la mise à disposition d'une assistance technique. Ce soutien devrait faciliter la conduite des différentes composantes du Programme d'action antimines. Il s'agit en définitive de venir en soutien au Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance (PRAESC) ainsi qu'aux autres projets et programmes humanitaires et de développement en cours dans la région naturelle de Casamance.

Le processus de paix a cependant connu un réel dynamisme, à partir de 2000, suite à l'implication des acteurs non étatiques qui ont voulu accompagner la démarche politique de l'Etat du Sénégal. Un accord de paix, signé le 30 décembre 2004, a positivement changé la situation et permis d'envisager le démarrage d'un programme de déminage humanitaire. En 2004, le Sénégal a développé un document de Stratégie Nationale de Lutte Antimines qui décrit le cadre institutionnel et précise les responsabilités et rôles des institutions en charge de l'action antimines. Ce document définit également les objectifs généraux que le Sénégal s'est fixé et qui recoupent ceux du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; Il s'agit de : (i) éviter aux couches vulnérables de la population de perdre leur autonomie du fait des mines antipersonnel ; (ii) lutter contre l'appauvrissement engendré par la perte du bétail ou l'impossible accès aux surfaces cultivables, à l'eau, aux infrastructures d'éducation ou de santé ; (iii) permettre la mise en service de projets de construction, la fixation des populations sur leurs terroirs, la mise en valeur des terres et la promotion économique.

Des institutions de mise en œuvre mises en place **La COMMISSION NATIONALE, « autorité nationale de lutte antimines », le CENTRE NATIONAL D'ACTION ANTIMINES AU SENEGAL (CNAMS)** est le bras opérationnel de la Commission Nationale. Il devrait permettre de concilier les impératifs du déminage avec les priorités de la reconstruction. Il rédige les instructions permanentes et contrôle l'action de tous les intervenants à l'aide d'un système de gestion de la qualité.

## AGENDA

**Partenariat PNUD – Ecole Nationale d'Administration.** En collaboration avec l'Ecole Nationale d'Administration, Bureau Régional PNUD, Ministère de l'Economie et des Finances sur financement du Projet de Renforcement des Capacités de Bonne Gouvernance (PRECABG) les journées sur la Réforme de la gestion des finances publiques sont prévues pour se tenir **les 23 et 24 juin 2009** à l'Ecole Nationale d'Administration.

**22 – 27 juin : Première Visite Officielle de M. Tegegnetwork GETTU au Sénégal , Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique du PNUD,** Le Directeur du Bureau Afrique du PNUD, rencontrera au cours de sa mission **le Premier Ministre M. Souleymane Ndéné Ndiaye** avec qui, il s'entretiendra sur des sujets d'actualité mondiale, africaine et en particulier les relations entre le Sénégal et les Nations Unies en général et avec le PNUD en particulier.

M. Gettu rencontrera aussi successivement **le Dr. Cheikh Tidiane GADIO, Ministre des Affaires Etrangères et M. Abdoulaye DIOP, Ministre de l'Economie et des Finances** avec qui, il échangera sur l'état de la coopération entre le PNUD et le Sénégal et en particulier concernant le rôle du PNUD dans l'appui au Gouvernement pour la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2008-2011.